

Le tissu entrepreneurial : des premiers signes de tension

Janvier - Juin 2022



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES DU PREMIER SEMESTRE 2022

Le tissu entrepreneurial : des premiers signes de tension

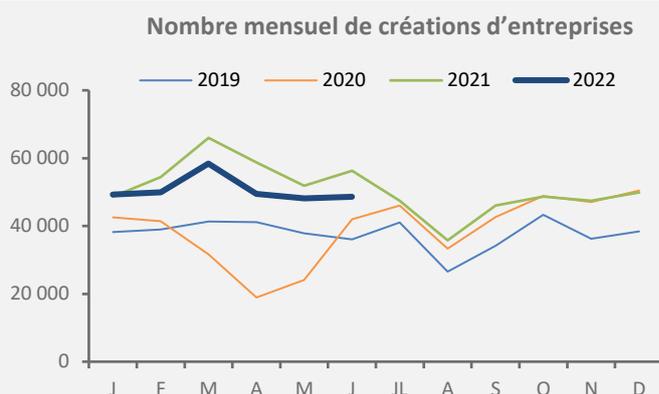
En cette première moitié de l'année 2022, les indicateurs économiques restent encourageants, la grande majorité des secteurs restant optimistes quant à leurs débouchés. Cependant, l'élan économique se montre moins prometteur, brutalement freiné par le déclenchement de la guerre en Ukraine dès la fin du mois de février. Ce conflit géopolitique conjugué à une situation sanitaire qui se dégrade de nouveau n'en finissent pas de tendre les prix et la disponibilité des matières et de composants. Ce contexte international difficile pèse sur l'économie française et n'est pas sans conséquence pour l'entrepreneuriat en ce premier semestre 2022. Avec 303 870 immatriculations, le nombre de créations d'entreprises est en baisse de 10% par rapport à la même période en 2021. Ce constat est encore plus marqué pour les entreprises individuelles dont les créations fléchissent de 28% vs. 2021. Toutefois, en dépit de cet essoufflement de la dynamique entrepreneuriale française, les immatriculations demeurent au dessus des niveaux enregistrés en 2019 et 2020. Du côté des entreprises en difficulté, la situation se dégrade également à un an d'intervalle sans pour autant atteindre le redouté mur des faillites. En effet, les ouvertures de procédures collectives sont en hausse de 45% vs. 2021 mais toujours en deçà du niveau d'avant-crise (-23% vs. 2019). Les indicateurs sur les radiations (183 530 au premier semestre 2022) corroborent également cette tendance avec une hausse de 35% vs. 2021 et même de 40% vs. 2019. L'accélération est encore plus soutenue pour les entreprises individuelles (+44% sur un an). Le contexte actuel impactant à la fois l'offre en matières premières et en énergie et la demande des ménages, associé à des aides publiques moins abondantes, exposent ainsi un nombre croissant d'entreprises à des difficultés de paiement et de trésorerie. L'observation des flux d'entreprises au cours des prochains mois sera déterminante pour distinguer si le tissu entrepreneurial français amorce un simple retour vers ses niveaux d'avant-crise, ou si plus vraisemblablement, les premières tensions observées constituent le prélude d'une crise plus profonde.

303 870

**Nombre de créations
d'entreprises au 1^{er} semestre 2022**

- 10 %⁽¹⁾
1S2022/1S2021

dont entreprises individuelles :	92 965	- 28 %
----------------------------------	---------------	---------------

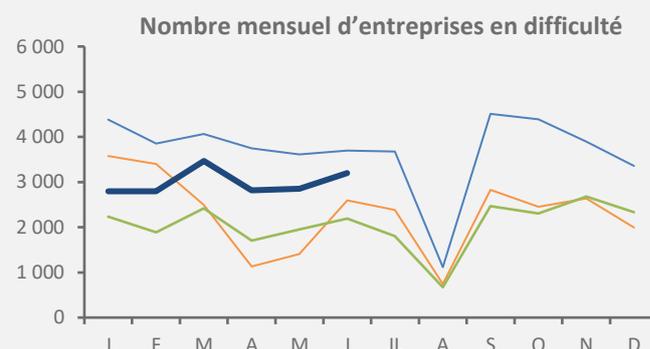


17 932

**Nombre d'entreprises
en difficulté au 1^{er} semestre 2022**

+ 45 %⁽¹⁾
1S2022/1S2021

dont entreprises individuelles :	1 078	+ 43 %
----------------------------------	--------------	---------------

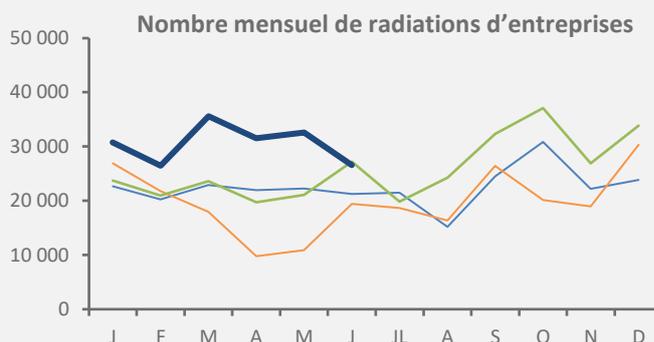


183 530

**Nombre de radiations
d'entreprises au 1^{er} semestre 2022**

+ 35 %⁽¹⁾
1S2022/1S2021

dont entreprises individuelles :	50 547	+ 44 %
----------------------------------	---------------	---------------



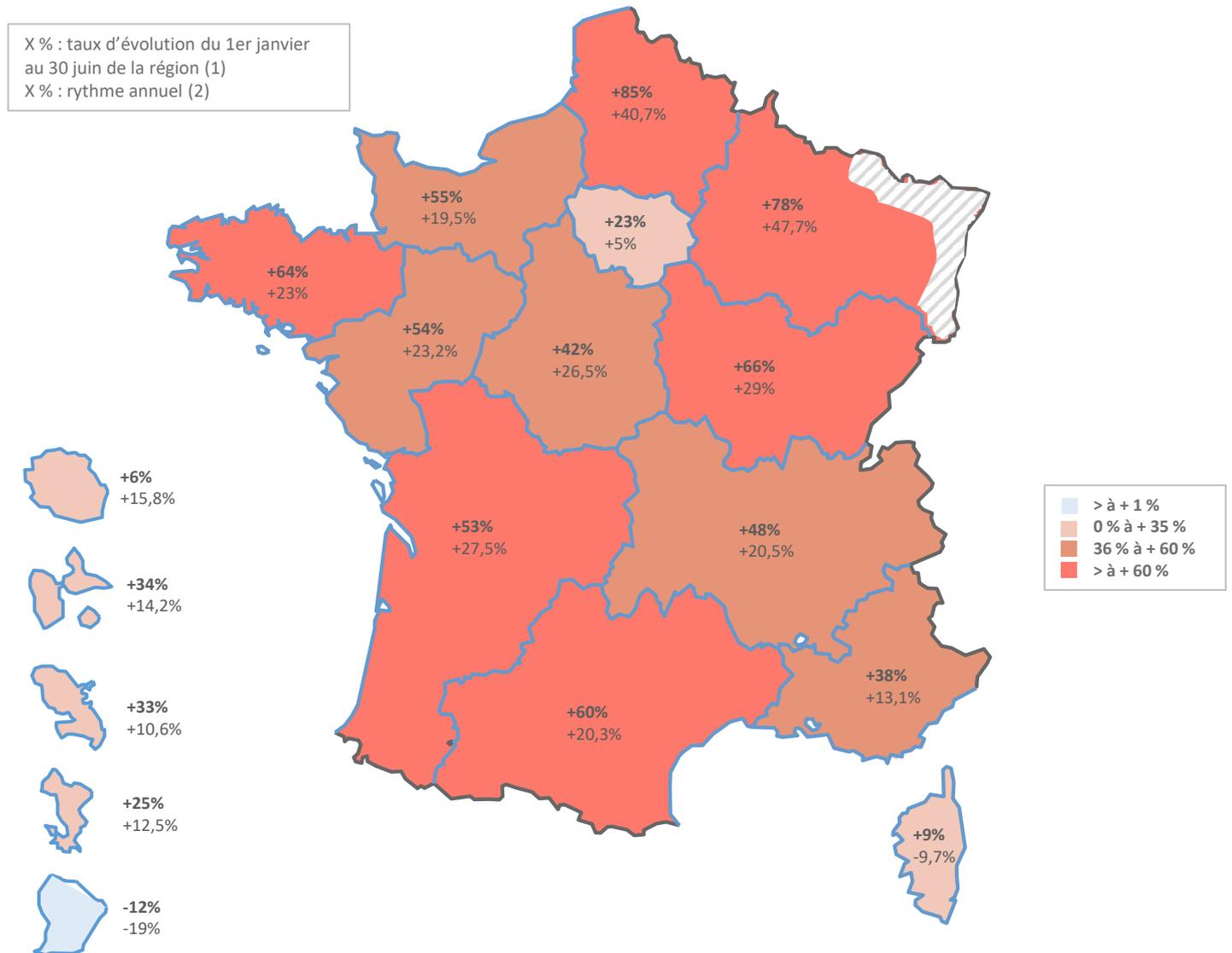
(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021
*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2022 – traitements Xerfi Spécific

ZOOM SUR LES OUVERTURES DE PROCEDURES COLLECTIVES

L'Île-de-France nettement moins touchée par la reprise des ouvertures de procédures

Si le nombre d'ouvertures de procédures collectives augmente de 45% au niveau national, de fortes disparités territoriales sont observées. Tout d'abord, il est important de noter que l'Île-de-France, vivier majeur d'entreprises, ne connaît qu'une hausse limitée de ces difficultés (+23% vs. 2021), et participe ainsi à diminuer la moyenne nationale, qui atteint 53% hors Île-de-France. Au-delà de ce constat, trois zones continuent à se distinguer en matière de défaillances d'entreprises. Le Sud-Ouest, le Nord-Est et la Bretagne enregistrent une progression du nombre d'ouvertures de procédures collectives de plus de 60% à un an d'intervalle, avec une situation particulièrement compliquée dans le Nord (+85% dans les Hauts-de-France et +78% dans le Grand-Est). Une diagonale d'Ouest en Est, au sein de laquelle cette hausse est plus modérée (+36% à +60%), se dessine. Enfin, les DROM et la Corse bénéficient d'une situation comparée plus favorable, avec une augmentation inférieure à 35%. Ainsi, bien que quelques changements s'esquissent, on observe des situations régionales cohérentes avec la carte de France observée fin 2021.

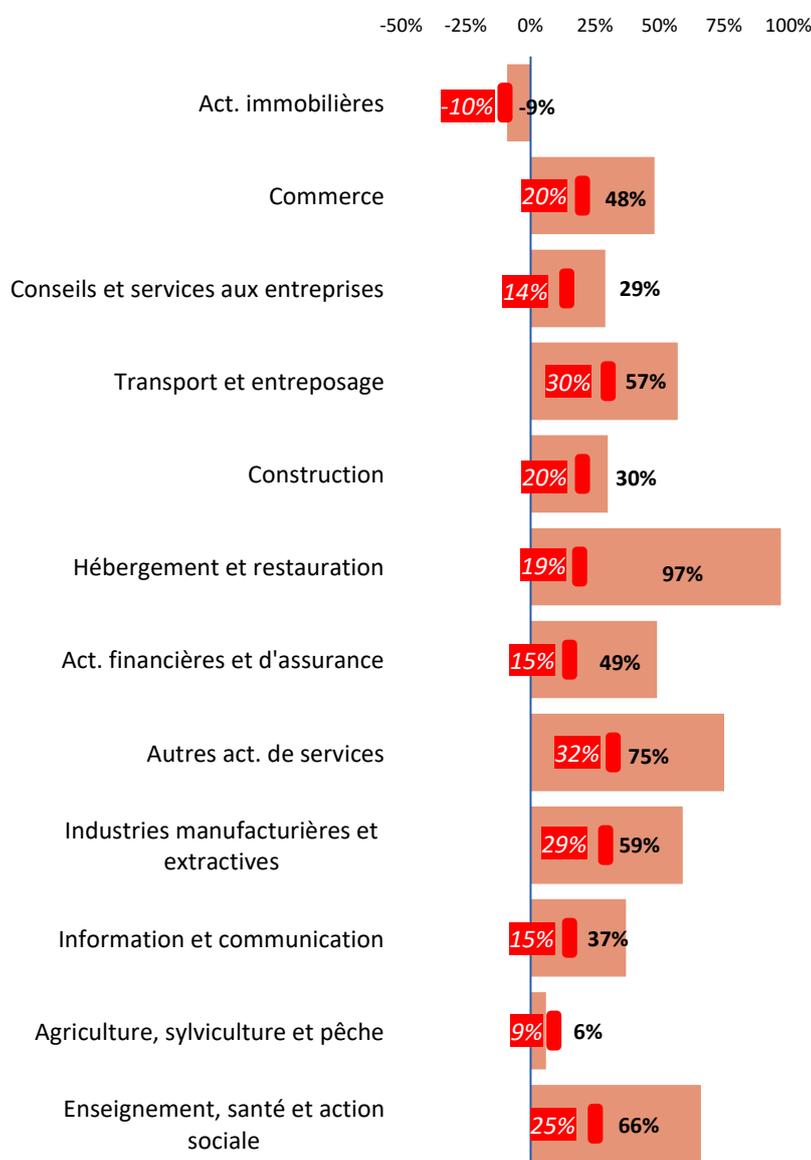
Évolutions régionales des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1er janvier au 30 juin



L'hébergement et la restauration à la peine

Encore une fois, le chiffre global des ouvertures de procédures collectives cache de fortes disparités selon les secteurs. D'un côté, les activités immobilières et l'agriculture, sylviculture et la pêche semblent mieux se porter que l'ensemble, connaissant une évolution respective de -9% et +6% entre janvier et juin 2022, à un an d'intervalle. Les secteurs les plus touchés par la crise du Covid-19 qui ont résisté un temps (notamment grâce aux aides publiques) sont aujourd'hui en difficulté, un début de mouvement de faillites apparaît. Le secteur hébergement et restauration est particulièrement touché (+97% au 1^{er} semestre 2022), suivi par les services (+75% sur la même période), et le commerce (+48%). La hausse des défaillances d'entreprises dans le secteur de l'enseignement, santé et action sociale (+66% au premier semestre 2022) met en avant la situation des activités particulièrement porteuses (exemple : cours particuliers, MOOC, applications...) durant la crise sanitaire et qui souffrent du « retour à la normale ». Du fait de sa forte croissance, le secteur du transport et entreposage, quant à lui, se caractérise par un turn-over élevé. Cela explique la progression sensible du nombre de défaillances d'entreprises du secteur (+57%), qui est davantage un phénomène structurel que conjoncturel.

Évolutions des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1er janvier au 30 juin 2022



X % : taux d'évolution du 1er janvier au 30 juin du secteur (1)
X % : rythme annuel (2)

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2022 – traitements Xerfi Spécific

L'âge moyen des entreprises en difficulté en baisse

L'âge moyen des entreprises entrant en procédure collective continue de diminuer, atteignant 8,8 ans sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 (soit 5 mois de moins à un an d'intervalle). La crise du Covid-19 a donc continué de fragiliser les plus jeunes entreprises. Deux groupes se distinguent parmi les secteurs d'activité. Le premier regroupe les secteurs dont l'âge moyen des entreprises défaillantes a nettement diminué (- 15 mois en moyenne). Le secteur de l'hébergement et la restauration est doublement touché. En effet, la restauration traditionnelle est en difficulté depuis le début de la crise sanitaire mais aussi certaines entreprises de la foodtech nées durant cette même crise. Le deuxième groupe est composé de secteurs au sein desquels l'âge moyen des entreprises soumises à une procédure collective n'a pas réellement évolué à un an d'intervalle (de - 4 mois à + 4 mois), par exemple l'immobilier ou l'information et la communication. Selon les principaux statuts juridiques, la variation de l'âge moyen des entreprises est relativement faible.

8,8 ans

Age moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022 soit 5 mois de moins à un an d'intervalle

L'âge moyen des entreprises au moment de l'ouverture de la procédure collective selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
Act. immobilières	13,2 ans	=
Commerce	8,4 ans	- 2 mois
Conseils et services aux entreprises	9,3 ans	+ 4 mois
Transport et entreposage	7,9 ans	- 10 mois
Construction	8,5 ans	+ 2 mois
Hébergement et restauration	6,8 ans	- 15 mois
Act. financières et d'assurance	9,1 ans	- 13 mois
Autres act. de services	7,7 ans	- 4 mois
Industries manufacturières et extractives	12,2 ans	- 3 mois
Information et communication	8,7 ans	=
Agriculture, sylviculture et pêche	12 ans	- 17 mois
Enseignement, santé et action sociale	9,1 ans	=

L'âge moyen des entreprises au moment de la procédure collective selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
SAS	6,3 ans	- 1 mois
Entreprise individuelle	8,6 ans	+ 2 mois
SARL	10,5 ans	- 2 mois
Société civile dont SCI	15 ans	- 2 mois

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021

*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2022 – traitements Xerfi Spécific

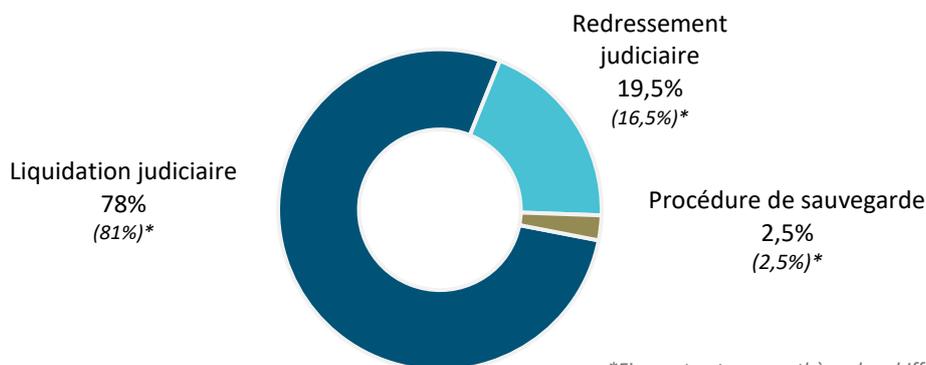
Les redressements judiciaires en forte hausse

La répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement fluctue légèrement entre le premier semestre 2021 et le premier semestre 2022 et n'évolue que peu selon les différents statuts juridiques. Toutefois, les redressements judiciaires sont en hausse et s'élèvent au nombre de 3 480 sur la période (+69% à un an d'intervalle), représentant ainsi 19,5% des ouvertures de procédures collectives (+3 pts vs. 2021). Dans le même temps, la part des sauvegardes stagne. Les liquidations quant à elles voient leur part diminuer (-3 points vs. 2021), mais sont toujours en majorité, représentant 78% des procédures collectives.

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1er janvier au 30 juin

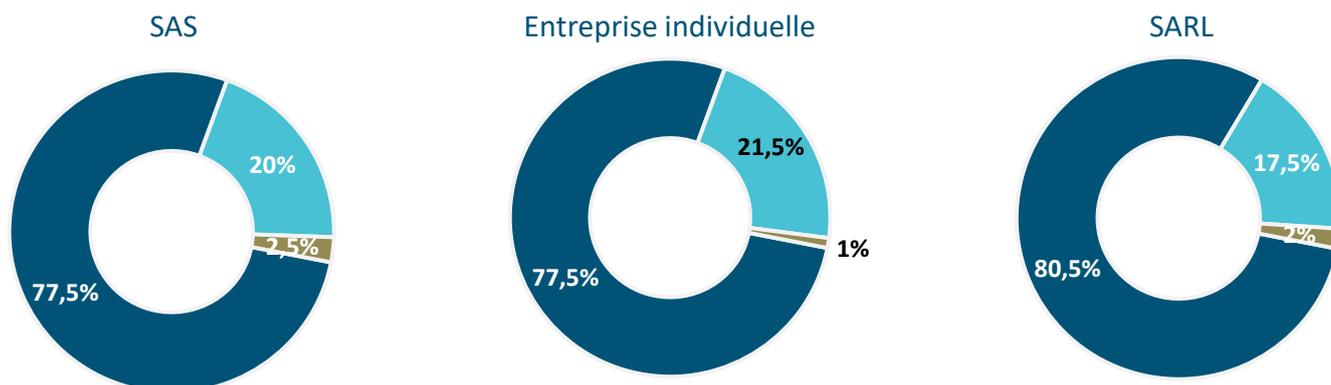
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	14 011	+ 3 971 (+ 40%)
Redressement judiciaire dont général et simplifié	3 480	+ 1 419 (+ 69%)
Procédure de sauvegarde dont financière accélérée	441	+ 152 (+ 53%)

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1er janvier au 30 juin 2022



*Figurent entre parenthèses les chiffres du premier semestre 2021

Détails selon les principaux statuts juridiques



Le commerce et les services de proximité particulièrement exposés

Bien que le nombre de liquidations judiciaires augmente moins rapidement que le reste des procédures collectives, ce dernier connaît une hausse de 40% entre le premier semestre 2021 et le premier semestre 2022. Par ailleurs, pour certains services et commerces de proximité, le nombre de liquidations a plus que doublé sur la période (+127% pour les soins de beauté, +118% pour le commerce d'alimentation générale, +102% pour la restauration traditionnelle et +102% pour la boulangerie - pâtisserie). Ces secteurs, très fragilisés par la crise liée au Covid-19, étaient maintenus par un soutien de l'Etat à travers les aides publiques (cf p.4 focus par secteur). Maintenant que ces dernières sont nettement plus ciblées, une remontée rapide des procédures collectives commence à s'amorcer dans ces secteurs.

Zoom sur les liquidations judiciaires* sur la période du 1er janvier au 30 juin 2022

14 011

**Nombre de liquidations judiciaires
sur la période du 1er janvier au 30 juin 2022**

+ 40 %⁽¹⁾
2022/2021

* Y compris liquidations judiciaires simplifiées

Top 10 des secteurs** enregistrant la plus forte croissance du nombre de liquidations judiciaires à un an d'intervalle

Secteurs	Nombre de liquidations judiciaires sur la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2022	Evolution à un an d'intervalle (1)
1. Soins de beauté	179	+ 127 %
2. Commerce d'alimentation générale	248	+ 118 %
3. Restauration traditionnelle	828	+ 102 %
4. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	271	+ 102 %
5. Restauration de type rapide	620	+ 94 %
6. Coiffure	309	+ 93 %
7. Débits de boissons	284	+ 89 %
8. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en mag. spécialisé	137	+ 71 %
9. Transports routiers de fret de proximité	226	+ 70 %
10. Services d'aménagement paysager	123	+ 64 %

** Secteurs ayant enregistré au moins 100 liquidations au premier semestre 2022